

REÇU

Nous soussignés Chambre de Commerce et d'Industrie Franco-Portugaise, dont le siège social est à Paris 14^{ème} représentée par son Président Monsieur Carlos Vinhas Pereira.

Attestons par la présente avoir reçu de la société **CABRAL & CARVALHO France** dont le siège social est à CANNES la somme de **300,00 €uros** (Trois cents €uros) représentant la cotisation pour la période du 15 juillet 2019 au 14 juillet 2020.

Fait à Paris, le 28 septembre 2020

Pour valoir et servir ce que de droit.

Carlos Vinhas Pereira

Président

